

PROCÈS-VERBAL

De la rencontre du conseil d'établissement qui s'est tenue
le 18 mars 2021, à 12 h 40, via Teams.

- Sont présents :
- Mmes Cinthia Bédard, TOS
 - Justine Brault-Lavoie, élève
 - Sophie Boisjoly, conseillère d'orientation
 - Carole Gignac, enseignante
 - Nadine Labrecque, directrice générale CJE des Moulins
 - Khadidja Hadj, enseignante
 - Hassiba Idir, coordonnatrice Aminate
- M.
- Emmanuel Foisy, élève
 - Martin Hébert, directeur
- Sont absents :
- Mme Nathalie Boisvert, propriétaire de la Steakerie Ste-Marie
 - M. François Marceau*, enseignant

*Absences motivées

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance à 12 h 41.

2. Adoption de l'ordre du jour

CE-2021-07 Mme Carole Gignac propose l'adoption de l'ordre du jour. M. Emmanuel Foisy appuie la proposition qui est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 19 novembre 2020

CE-2021-08 Mme Khadidja propose l'adoption du procès-verbal du 19 novembre 2020. Mme Sophie Boisjoly appuie la proposition qui est adoptée à l'unanimité.

4. Question du public

Aucun public.

5. Retour sur les consultations électroniques

CE-2021-09

5.1 Acte d'établissement

Martin Hébert mentionne que suite à l'envoi des consultations électroniques, il y avait eu une petite difficulté technique lors de la cueillette d'informations et les membres du conseil d'établissement qui étaient à l'extérieur du CSSDA n'avaient pu recevoir le formulaire FORM pour le compléter. Des ajustements ont été apportés, certains ont communiqué leur réponse par courriel. Suite à cette consultation, les membres du conseil d'établissement sont d'accord pour modifier l'acte d'établissement. Ce qui fait en sorte que présentement, nous occupons des locaux au 630 boulevard des Seigneurs, pour la formation à distance. Pour déclarer des effectifs au ministère, il faut qu'il y ait une modification à notre acte d'établissement. Nous allons donc transmettre le numéro de résolution de cette consultation électronique au CSSDA, et ceci fera en sorte que nous serons reconnus comme ayant un satellite supplémentaire.

Madame Labrecque veut savoir si elle doit aussi signer la résolution. Monsieur Hébert lui précise qu'elle doit signer le procès-verbal, dans lequel ce numéro de résolution sera ajouté. De son côté, Monsieur Hébert n'enverra que le numéro de résolution.

CE-2021-10

5.2 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Monsieur Hébert précise que suite au document qu'il avait déposé, il y avait eu une modification mineure. Il avait donc dû retourner le document et, par la suite l'ensemble des membres avait mentionné qu'ils étaient en accord avec le libellé ainsi qu'avec l'ensemble des composantes du document. Un sursis d'une année a été octroyé pour la remise de ce document, mais du côté du Centre l'Avenir tout est déjà prêt et, l'autre centre FGA a aussi terminé. Pour les 2 centres professionnels, ils n'étaient pas obligés de le faire pour le 30 juin mais, compte tenu que la démarche était déjà amorcée, il y aura à la fin de l'année une petite reddition de compte à faire en lien avec ce document. Le petit nombre d'événements d'intimidation ou de violence que le Centre l'Avenir a vécu cette année sont rédigés dans un document Excel qu'ils vont transmettre au CSSDA, qui à leur tour le transmettra au ministère. Des statistiques seront disponibles par la suite pour voir comment ça se passe dans les établissements du CSSDA et aussi au niveau provincial.

6. Formation pour les membres des CÉ

Madame Labrecque demande aux membres s'ils ont tous bien eu accès à la formation, s'ils ont bien fait leur devoir, elle vérifie si ça s'est bien passé, demande si certains membres auraient éprouvé des problèmes de connexion car si on rencontre une problématique, le Centre peut nous accommoder. En guise de réponse, les membres présents acquiescent. Madame Gignac mentionne qu'elle l'a regardé mais n'a rien vu qui avait changé depuis les années précédentes. Madame Labrecque précise que la démarche de la CSSDA est mise davantage de l'avant, afin de permettre aux gens qui s'impliquent de mieux comprendre leur rôle. M. Hébert ajoute que c'est un survol afin de s'assurer que tout le monde soit au courant des procédures, des obligations légales, des sujets de la consultation, des considérations éthiques. Le fait que le contenu soit standardisé et remis aux membres des conseils d'établissements, permet d'éliminer les zones grises.

Mme Boisjoly demande s'il y a une date limite pour faire cette formation. M. Hébert précise que la formation pourrait être complétée avant la prochaine rencontre du conseil d'établissement et Mme Nadine Labrecque est d'accord avec sa suggestion.

M. Emmanuel Foisy demande de quelle formation il s'agit et s'il doit la faire. M. Martin Hébert le guide pour retrouver le document et l'informe que s'il rencontre des difficultés, il peut s'adresser soit à lui ou à Joanne LeBlanc, la secrétaire du Centre.

7. Offres de services 2021-2022

M. Hébert mentionne que cette année, ils ont eu l'occasion de mettre en place différents services. Ils souhaitent pour l'année prochaine, de continuer à bonifier la formation à distance. Les nouveaux locaux permettent d'accueillir les enseignants dans un même espace, doté de bureaux, des petites salles pour faire des cours à distance, d'une plus grande salle pour la possibilité de faire des groupes.

M. Hébert précise qu'au cours de l'année, certaines tâches d'enseignants ont été bonifiées car il y a plus de 750 élèves en formation à distance. Certains enseignants se retrouvaient avec beaucoup trop d'élèves, et ne pouvaient répondre qu'aux élèves qui les sollicitaient, sans pouvoir relancer les autres. Les tâches sont maintenant mieux réparties ce qui leur permet de faire les suivis nécessaires auprès des élèves qui éprouvent plus de difficultés.

M. Emmanuel Foisy mentionne qu'il est arrivé cette année en formation à distance et qu'il apprécie les nouveaux locaux. Il avance et se sent à l'aise pour travailler sur place. Il mentionne toutefois qu'il n'y a pas beaucoup de suivi. M. Hébert lui demande de préciser sa pensée. M. Foisy dit qu'on ne vient pas le voir pour lui demander s'il avance, où il est rendu...Mais qu'il est conscient d'être en formation à distance. Mme Labrecque mentionne à M. Foisy qu'elle est contente qu'il soulève ce point, car au CJE ils travaillent beaucoup là-dessus à savoir si c'est mieux d'aller vers les jeunes ou si c'est mieux d'attendre que les jeunes viennent vers eux. M. Foisy déconseille d'attendre que les jeunes viennent vers eux car il dit que rarement les élèves, s'incluant lui-même, vont aller vers l'enseignant. Mme Labrecque reprend la parole et dit que c'est ce qu'elle pensait et qu'il confirme un peu ses craintes car elle voulait plutôt qu'ils aillent de l'avant, solliciter davantage les jeunes et faire des suivis.

Mme Carole Gignac intervient. Elle mentionne qu'en étant enseignante à distance, elle peut confirmer qu'ils ont en moyenne au-delà de 100 élèves. Pour sa part, elle a environ 150 élèves et ne peut absolument pas les relancer à toutes les 2 semaines. Elle priorise ceux qui sont à la fin de leur module ou ceux qui sont très actifs.

M. Hébert intervient mais laisse la parole à Mme Idir car celle-ci doit quitter pour une autre rencontre.

Mme Idir va dans le sens de ce que M. Foisy a mentionné. Elle précise que c'est de l'ordre aujourd'hui qui soit dans l'intervention ou l'enseignement. C'est pédagogique psychologiquement, émotionnellement. Elle-même donne les consignes à ses conseillères, d'appeler les personnes. Certains leur ont dit que juste le fait d'avoir été appelés leur ont permis de continuer. Ils sont rendus à 2600 personnes, mais elle précise que juste un appel de temps en temps, ça fait du bien.

M. Hébert s'adresse à Mme Gignac et lui mentionne que ce serait peut-être de prévoir plus d'effectifs, en français, pour qu'on puisse être en mesure de faire ces suivis-là et de relancer les élèves. Il remercie M. Foisy pour son commentaire.

M. Foisy intervient et précise qu'il est aussi d'accord avec les commentaires de Mme Gignac face à sa réalité quotidienne.

Mme Labrecque ajoute que dans le cas d'un grand nombre d'élèves, ce n'est pas nécessairement à l'enseignante de faire tous les suivis, mais que ce travail peut s'organiser autour des services. Une personne pourrait appeler l'élève et transmettre les informations à l'enseignante, s'il y a une problématique. M. Foisy ajoute que ce n'est pas à l'enseignant à tout faire. M. Hébert soulève la maturité de M. Foisy et remercie Mme Idir qui doit quitter.

M. Hébert poursuit en mentionnant que cette année, en francisation, des ateliers en Littératie ont débuté au mois de mars 2021 et sont animés par des enseignantes à qui on a pu dégager un peu de leurs tâches. Ceux-ci permettent à des clientèles immigrantes qui ont atteint les niveaux 6 ou 7, mais qui auraient besoin de contextualiser la francisation au travail, d'appliquer certaines notions apprises de grammaires, de communication ou d'améliorer la prononciation. Ils veulent maintenant ces ateliers pour l'an prochain. Pour pouvoir les donner, ils ont eu droit à des subventions du Ministère. Ils aimeraient aussi le faire pour une clientèle qui aurait besoin d'un petit coup de pouce au niveau de la Littératie pour apprendre à mieux lire, à mieux écrire...Ceci fera partie des développements qu'ils veulent faire l'année prochaine, pour la population en général. Ils veulent engager des enseignants qualifiés qui donneraient rendez-vous à un groupe 1 ou 2 fois par semaine, le soir ou même les fins de semaine, si la convention collective le permet. Ils aimeraient aussi qu'emploi Québec puisse leur référer les clientèles qui seraient limitées dans leur choix d'emploi parce qu'ils ne connaissent pas assez le français.

Mme hadj précise qu'il y a deux sortes de cours qui se donnent le soir, en Littératie. Le premier se donne 2 fois par semaine, le soir, à une clientèle déjà scolarisée qui a soit fini la francisation ou qui est encore en cours mais veut approfondir leurs notions d'écriture. L'autre profil, ce sont des gens immigrants qui sont sous-scolarisés (9 ans et moins), un peu à l'écart de notre société, ils ne peuvent pas bien s'intégrer car ils ne savent pas parler, ni lire, ni écrire notre langue. Cet atelier est offert 2 fois par semaine. M. Hébert ajoute que c'est une offre de service qu'ils souhaitent maintenir l'année prochaine.

Il indique également, la possibilité de faire le développement de métiers semi-spécialisés qu'ils n'ont pas présentement au Centre l'Avenir. Des discussions sont en cours avec Emploi Québec et le service aux entreprises du CSSDA, pour trouver des métiers porteurs, pour une clientèle qui n'a pas le désir ou le potentiel de faire un DEP régulier, mais qui pourrait accéder à des emplois intéressants, sans avoir une formation ultra détaillée. Ils aimeraient pouvoir mettre ce service en place pour l'automne, ou pour l'hiver 2021 s'ils ne peuvent pas avoir une cohorte pour l'automne.

Mme Labrecque intervient et mentionne que c'est une très bonne nouvelle, car de leur côté, au niveau de l'employabilité, ils savent déjà qu'il y a de grandes demandes au niveau de l'entretien. Elle offre sa collaboration pour aider à la prise de décision et regarder des secteurs qui peuvent être plus intéressants que d'autres, car ils sont très à l'affût des métiers en demande par les employeurs, entre autres au niveau de l'entretien. Elle offre d'acheminer le bulletin d'emplois Lanaudière. Monsieur Hébert précise qu'il serait prêt à évaluer la possibilité d'offrir le programme « Entretien d'édifices publics » qui est présentement offert à la Croisée, si la demande est très grande.

Madame Labrecque propose de lui acheminer le bulletin d'emploi de Lanaudière qu'elle vient de recevoir. Suite à cela madame Hadj demande si madame Labrecque autoriserait à ce qu'elle puisse aussi prendre part à ces documents. Madame Labrecque lui dit pouvoir faire mieux et lui propose d'envoyer un de ses conseillers en intégration, pour parler des secteurs où ça bouge beaucoup. Madame Boisjoly fait part de son intérêt à participer aussi à cette rencontre, si elle est disponible le moment venu. Elle ajoute aussi en lien avec les offres de service des métiers semi-spécialisés, que ça manquait au niveau de la clientèle qui éprouve des difficultés scolaires.

Elle propose aussi de considérer le programme de l'éducation à l'enfance, en ISSP, qui se donne présentement à Montréal. Monsieur Hébert lui précise que c'est l'un des scénarios qu'ils envisagent, car ils savent qu'il y a de la demande à ce niveau-là. Madame Boisjoly demande à monsieur Hébert s'ils ont prévu une offre de service différente, pour les élèves qui se situent entre le FIS et les classes de base.

Monsieur Hébert enchaîne en précisant qu'au niveau de la clientèle en intégration sociale, plusieurs discussions sont en cours avec le CSSDA pour faire le pont entre les écoles secondaires et la formation générale adulte. Actuellement, ils travaillent sur un processus qui va permettre d'informatiser les dossiers des élèves qui proviennent d'écoles comme l'Impact et/ou de groupes spécialisés en adaptation scolaire, pour éviter que cela prenne 2 mois à analyser l'ensemble du dossier en début d'année scolaire.

Au niveau des offres de services, ils travaillent au développement d'un programme comme « Ma station », pour permettre de montrer à certains élèves qui ont soit une déficience légère, soit sont atteints du spectre de l'autisme, ou ont certaines difficultés motrices, des tâches répétitives dans un contexte de plateau de travail pour leur permettre d'accéder à des milieux. Monsieur Hébert précise qu'une de ces stations qui a été développée en collaboration avec la Croisée existe déjà au 950 des Pionniers, mais qu'une autre pourrait être envisagée du côté des Moulins pour offrir une option de plus à cette clientèle.

Monsieur Hébert nous partage que le CFP des Riverains tente présentement d'obtenir une carte pour un DEP de niveau troisième secondaire. Il explique qu'une carte pour un métier tel que carreleur, par exemple, pourrait être bénéfique pour le secteur car c'est un métier qui est très en demande et il n'y a pas beaucoup de DEP de niveau troisième secondaire offert dans le secteur.

Étant donné le manque d'espace au 508 rue Masson et qu'il serait aussi compliqué d'avoir à faire le suivi dans plusieurs satellites situés dans Terrebonne, monsieur Hébert souhaiterait pouvoir trouver des espaces locatifs dans un même édifice, ceci leur permettrait de centraliser et de développer des programmes tels que métiers spécialisés, stations, plateaux de travail, plateaux de déchiquetage, etc.

Monsieur Hébert mentionne qu'à la Croisée, ils avaient déjà fait du démarchage auprès de la buanderie Blanchelle, une entreprise qui se spécialise dans l'entretien, la gestion et l'approvisionnement de la literie-lingerie pour le réseau de la santé, car à la fin du mois de mai ils déménageront dans le nouveau parc industriel de Mascouche et offriront des emplois qui pourraient être intéressants pour les élèves. Cette semaine avec la collaboration de madame Boisjoly et du patron de Blanchelle, ils ont identifié certains emplois qui sont déjà disponibles présentement à Repentigny, et qui pourront éventuellement se donner à Mascouche. Monsieur Hébert ajoute que cet employeur offre des horaires variés pour permettre la poursuite des études et précise qu'il y a aussi une clientèle immigrante qui travaille à cette entreprise, ce qui pourrait permettre de bonifier l'offre de service au niveau de la francisation. À l'époque monsieur Hébert avait fait la négociation avec le propriétaire de l'entreprise, pour que les travailleurs qui leur manque quelques cours, pour obtenir leur diplôme, puissent recevoir de la formation en entreprise pour finir leur cours de français et de mathématique et décrocher leur diplôme. Ceci se ferait en partenariat avec le service aux entreprises.

Monsieur Hébert termine ce volet en mentionnant que cette année, au niveau du budget du Centre l'Avenir, ils génèrent des surplus assez importants, ce qui permettra de mettre en place des services avec plus d'intervenants afin de mieux encadrer la clientèle la plus fragile, et tenter d'éviter les décrochages.

8. Information de la présidence

- Madame Labrecque précise qu'elle n'a pas transmis l'information sur CJE-TV, avec l'explication du projet, tel que c'était prévu, car ils attendent d'avoir la réponse pour la création d'une coopérative qui viendrait changer la façon de travailler. CJE-TV deviendrait ainsi une coopérative qui serait opérée par un groupe de 8 jeunes avec le producteur et le réalisateur.
- Madame Labrecque mentionne avoir entendu dire qu'il est possible pour des élèves de quatrième secondaire qui ont échoué des cours et qui voudrait aller les terminer aux adultes, de pouvoir passer du temps sur place afin de se faire une meilleure idée de la réalité de ce milieu. Monsieur Hébert confirme que c'est bien le cas et précise que c'est le programme « Stage d'un jour ». Il ajoute que ces élèves sont accueillis par des enseignants, qu'ils rencontrent la direction et les surveillants, et qu'ils vivent une journée typique en classe, avec les cahiers. Depuis février, 3 élèves sont venus faire le stage.
- Madame Labrecque poursuit avec le projet Aire ouverte, un service implanté par le ministre Barrette à l'époque où il était le ministre de la Santé. Ce sont des cliniques pour les jeunes de 12 à 25 ans et une de ces cliniques sera située à Lanaudière. Toutefois elle ne sait pas encore où celle-ci sera située, ni si ce ne sera pas plutôt une navette qui se déplacera d'un organisme à l'autre. C'est un beau service pour les jeunes au niveau de la santé et des services professionnels et, d'ici quelques semaines, elle sera en mesure de nous partager plus d'information à ce sujet.
- Madame Labrecque termine en nous parlant du projet Vision Solidaire, un regroupement d'organismes dans le communautaire qui mettent en commun tout ce qui peut être offert dans le secteur de Lanaudière Sud. Il y aura des opportunités dans le milieu de l'éducation, pour ceux et celles qui seraient intéressés de soit participer ou de faire partie de ce comité. Elle nous partagera les détails lorsqu'elle les aura.

9. Information des membres du personnel

Madame Boisjoly nous partage qu'Isabelle Da Piedade, la conseillère d'orientation qui chapeaute le programme ISSP, avec la collaboration d'Emploi Québec, voulait faire savoir que cela se passait bien avec son groupe de 14 participants, âgés entre 20 et 58 ans, et qu'ils travaillent très fort à leur projet professionnel. Cette classe se terminera le 11 juin.

Madame Boisjoly termine en précisant qu'en début d'année ils avaient parlé de développer des cours optionnels en lien avec la carrière, le choix professionnel, et qu'un nouveau cours était maintenant offert depuis cette semaine, aux élèves de cinquième secondaire.

10. Information des représentants des élèves

Aucune information.

Varia

La prochaine rencontre aura lieu le **13 mai 2021**. Un seul lien Teams sera envoyé.

11. Levée de l'assemblée

CE-2021-11 L'ordre du jour étant épuisé à 13 h 36, Mme Labrecque propose que la réunion soit levée, appuyé par Monsieur Foisy et adopté à l'unanimité

La présidente,
Madame Nadine Labrecque

La secrétaire,
Madame Joanne Leblanc